

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUVRON

## Séance du 3 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LELIEVRE, Maire de la Commune  
La convocation a été adressée le 25 mars 2024

Présents : Mmes COLLIN Sabrina, MARIR Annick  
Mrs DEPARDIEU Adrien, DO ROSARIO Cyril, DUMONT Eddy, Jean-Luc LELIEVRE,  
LEMAIRE Michaël et LOUIS Jean-Paul

Absents : Mme LACOUR Sandra et M. PARANT François

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme COLLIN Sabrina, nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 21 février 2024.

### **2024-08) Commande Publique - Autres contrats (1.4) Maitrise d'œuvre travaux rue du Chateau**

M le Maire propose de signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre avec l'entreprise SETRS pour un cout prévisionnel des travaux 169 000€ HT sa prestation s'élève à 11 830 € HT soit 7%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***ACCEPTE l'acte d'engagement avec l'entreprise SETRS pour un montant maximum à 11 830 € HT***

***AUTORISE le Maire à signer les documents s'y afférents***

### **2024-09) Commande Publique - Autres contrats (1.4) Travaux rue du Chateau**

M le Maire propose de contacter un notaire pour valider la vente d'une partie de chemin qui sera borné de la parcelle AA16 pour le retournement des camions.

Il demande l'autorisation de lancer les demandes d'offre de marché

Le total des travaux est estimé à 178 193€ HT soit 213 831.60€ TTC (dont Placette salle polyvalente pour 8 950€ HT soit 10 740€ TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***ACCEPTE de valider la vente à border de la partie de la parcelle AA 16***

***ACCEPTE de lancer la demande de devis pour le marché Travaux rue du Chateau***

***AUTORISE le Maire à signer les documents s'y afférents***

### **2024-10) Finances locales – Subventions (7.5) Subvention périscolaire 2024**

Suite au courrier de décembre 2023 concernant la proposition de subvention à accorder au périscolaire l'association « la Clé des Champs »,  
M le Maire a demandé le budget prévisionnel 2024 et l'état des comptes de l'association.

Il y a 18 enfants inscrits en 2024 contre 16 en 2023

Le montant de la subvention s'élève à 7 562.50€ dont part fixe de 5 962.50€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

*AUTORISE le paiement de la subvention à l'Association « la Clé des Champs »*

#### **2024-11) Finances locales – Fiscalité (7.2) Taux imposition des taxes directes locales 2024**

M le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 6 voix pour et 2 voix contre

**DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :** 27.04 %
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :** 17.07 %
- **Taxe d'Habitation :** 8.86 %

**(Cotisation Foncière des Entreprises :** 0 %)

**CHARGE M le Maire**

**- de notifier cette décision aux services préfectoraux**

**- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

#### **2024-12) Finances locales – Décisions budgétaire (7.1) - Compte de Gestion 2023**

Le Compte de Gestion établi par le trésorier à la clôture de l'exercice 2023 doit être approuvé par le Conseil Municipal après visa du Maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE le Compte de Gestion de la Commune 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

#### **2024-13) Finances locales – Décisions budgétaire (7.1) - Compte Administratif 2023**

M. le Maire sort de la salle et sous la Présidence du 1er Adjoint M. Jean-Paul LOUIS expose le Compte Administratif de la Commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice de la Commune 2023 et arrête les comptes comme suit :**

<u>Investissement :</u>	Dépenses réalisées	64 982.99 €
	Recettes réalisées	63 338.41 €
	Report 2022 déficit	- 16 138.68 €

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses réalisées	133 343.30 €
	Recettes réalisées	178 422.25 €
	Report 2022 excédent	186 469.90 €

<b><u>Résultat de clôture :</u></b>	<b>Investissement</b>	<b>- 17 783.26 €</b>
	<b>Fonctionnement</b>	<b>+ 231 548.85 €</b>
	<b>Résultat global</b>	<b>+ 213 765.59 €</b>

## **2024-13) Finances locales – Décisions budgétaire (7.1) - Affectation des résultats 2023**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice de la Commune 2023 comme suit :**

Résultat de fonctionnement au 31/12/2023 excédent	231 548.85 €
Affectation en réserve (1068)	17 783.26 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	213 765.59 €
Résultat d'investissement reporté déficit (001)	17 783.26 €

## **2024-14) Finances locales – Décisions budgétaire (7.1) – Budget Primitif 2024**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de la Commune 2024 :**

### Investissement

Dépenses	365 552,26. €
Recettes	365 552,26. €

### Fonctionnement

Dépenses	389 585,59 €
Recettes	389 585,59 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Elections européennes**

Elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Une organisation entre conseillers se fera ultérieurement

### **- Adhésion au Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL)**

Le PNRL a envoyé un courrier le 19 février pour associer des Communes au Syndicat mixte du PNRL. La Commune de Bouvron en fait parti car elle est limitrophe au territoire Parc naturel régional de Lorraine. Il faut approuver la charte et adhérer par une cotisation de 1.5€ par habitant et par an. Le Conseil va examiner la charte

### **- Nettoyage du village et cérémonie du 8 mai**

Un dépôt de gerbe aura lieu le 8 mai à 9h devant l'église

Un nettoyage version « light » suivi d'un barbecue se fera suivant les disponibilités des Conseillers la date est à fixer.

### **- Correspondant Est Républicain**

Mme STEIGER habitante de Ménil la Tour assurait la correspondante pour l'Est Républicain de puis 2018. C'est M. CHRETIEN de Lucey qui la remplacera.

### **- Atelier municipal**

Un devis a été établi pour la création d'un atelier municipal de 45 m2 sur le terrain de la salle polyvalente estimé à 25 000€. Le Conseil veut y réfléchir.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité le 4 avril 2024.*